

Musée de la Coutellerie

Protocole sanitaire – automne 2021

Accès au musée de la coutellerie

Suite au décret n°2021-1059 du 07/08/2021, le **pass sanitaire devient obligatoire** pour accéder à l'entrée du musée de la Coutellerie :

Il consiste en la **présentation numérique ou papier, d'une preuve sanitaire au choix parmi les trois suivantes :**

- une attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet ;
- une attestation de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72h ;
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

L'entrée est conditionnée au pass sanitaire pour tous les visiteurs à partir de 12 ans. Les enfants de moins de 12 ans pourront se présenter sans pass sanitaire.

Le port du masque, ainsi que le respect des gestes barrière et de la distanciation physique restent en revanche **obligatoires**. Nous vous remercions par avance de votre collaboration dans l'application de ces mesures.

Du fait de ces mesures, et pour le bon déroulement de l'accès au musée la RESERVATION d'un créneau de visite est fortement conseillée sur la période des vacances scolaires

Recommandations sanitaires

- Les visiteurs du musée sont invités à **télécharger et activer l'application TousAntiCovid** ;
- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, fortement recommandé à partir de 6 ans** ;
- Le masque doit être de type 1 en parfaite intégrité. Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton en continu. Il doit être changé s'il est humide ;
- Les visiteurs qui ne porteront pas le masque ne pourront entrer dans l'établissement ;
- Respect des **distanciations physiques** (1 m minimum hors personnes d'un même foyer) ;
- **Désinfection des mains obligatoire à l'entrée des sites**, ainsi qu'à l'entrée de la boutique du musée (gel hydro-alcoolique mis à disposition) ;
- La visite du musée s'effectue selon un **sens unique de circulation** (fléchage au sol), avec entrée et sortie différenciées ;
- Les vestiaires ne sont pas autorisés ;
- Le paiement par carte bleue sans contact est à privilégier.

Pour la sécurité de tous, le personnel du musée est chargé de veiller à la bonne application de ces différentes recommandations. En cas de manquement, il vous invitera au meilleur respect de ces consignes. Si toutefois, malgré plusieurs rappels, vous ne respectez pas l'ensemble des recommandations sanitaires, les agents du musée peuvent vous demander de quitter les lieux.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre compréhension.

Aération et désinfection des locaux

- Dans la mesure du possible, les salles sont aérées 15 min toutes les heures ;
- L'ensemble des vitrines est désinfecté à chaque fin de journée ;
- Les rampes d'escaliers, poignées de porte, toilettes, robinets, etc. sont désinfectés plusieurs fois par jour (avec traçage)

Renseignements au 04 73 80 58 86 ou musee-coutellerie@thiers.fr

Réservations des créneaux de visite uniquement au 04 73 80 58 86